

Première connexion au site mon club :

<https://edr.monclub.app/subscription>

Puis je choisis ma formule (exemple CRABE piscine Camille Muffat)

Et je clique sur m'inscrire

Sa mission : Accompagner ses adhérents en contrepartie d'une cotisation annuelle dans une pratique sportive autour des disciplines Ecole de natation, Natation Course, Water-Polo, Natation Loisir et Aquaforme.

ÉTAPE 1  
Choix de la formule

ÉTAPE 2  
Détail de la formule

ÉTAPE 3  
Authentification

ÉTAPE 4  
Paiement

Avez-vous une question par rapport à votre inscription ?  
[CONTACTEZ-NOUS](#)

**MC**  
Service proposé par [MonClub App](#)

### Étape 1 : Choix de la formule

Utilisez les filtres pour trouver la formule de votre choix

Rechercher

ÂGE TYPE DE FORMULES ACTIVITÉS FILTRES

Inscription Pré-inscription Liste d'attente Complet

ÉCOLE DE NATATION  
NATATION COURSE  
WATER-POLO  
NATATION ARTISTIQUE  
NATATION LOISIR  
AQUAFORME

ADHÉSION OFFICIELS DES GROUPES COMPÉTITIONS  
À partir de 0,00 €

[S'INSCRIRE](#)

Date de début	Date de fin	Saison
01/09/2024	31/07/2025	2024/2025

J'accepte le règlement intérieur

### Conditions générales d'inscription

représentant légal [...]

Article 2.4 : Présence des parents pendant les séances d'entraînement, compétitions et manifestations : La présence des parents au bord du bassin n'est pas autorisée [...]

En m'inscrivant sur les sections Compétition ou Waterpolo je m'engage à :

- Respecter les règles d'accès et de maintien de mon groupe.
- Porter le bonnet / maillot du club sur toutes les compétitions / matchs.
- Participer aux compétitions Natation Course par équipe (si sélection).
- Avoir toujours une attitude sportive et Fair Play.
- Œuvrer comme bénévole lors d'au moins une organisation des Enfants Du Rhône (Loto, Fête du club, etc.)
- Avertir mon médecin traitant que mon activité sportive est sujette à des contrôles antidopage.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et m'y soumettre.

J'ai conscience que tout engagement est annuel et qu'à partir du 31/10/24, aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué. Avant cette date, des frais de dossier d'un montant de 50 euros seront retenus sur votre remboursement.

Les remboursements pour les aides ne seront plus possibles après le 30 avril 2025.

[RETOUR](#) [J'AI LU ET J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS](#)

16-99 ans
Entre 01/01/1925 et 31/12/2008
19/05/2025
31/07/2025
Non

Et c'est parti. Je n'ai plus qu'à suivre la marche à suivre !

Si vous avez un doute pour le paiement n'hésitez pas à consulter la page du site : [Inscriptions\\_2025 | Les Enfants du Rhône](#)